

## DÉCLARATION DE SUCCESSION

Formulaire obligatoire en vertu de l'article 800 du code général des impôts

### CADRE A REMPLIR PAR LE DEPOSANT (voir la notice n° 2705-NOT-SD)

Service de l'enregistrement (SPFE, SDE) <sup>(1)</sup> du domicile du défunt : AVESNES/HELPE CEDEX

Succession de :  Mme  M.

Nom de naissance du défunt : PATAT

Prénom(s) : Christian Didier

Date de naissance : 27/07/1962

Commune de naissance : HIRSON (02500)

Département de naissance AISNE

ou Pays :

Situation familiale :  Célibataire

Partenaire lié par un PACS

Epoux(se) de

(Précisez : séparé(e) de biens  ; séparé(e) de corps )

Divorcé(e) de

Veuf(ve) de

Adresse du domicile : 2 place du Poilu

Code postal : 59186

Commune : ANOR (59186)

Pays :

Profession : sans emploi

Décédé(e) à Anor

Code postal : 59186

Le 01/01/2023

20287403 JK CK 1042125

Cachet de l'étude



### CADRES RÉSERVÉS A L'ADMINISTRATION (à remplir par le SPFE, SDE <sup>(1)</sup> du domicile du défunt)

Référence comptable : \_\_\_\_\_ Déclaration 2705-SD n° \_\_\_\_\_  
du \_\_\_\_\_

#### Déclarations et paiements :

Nature	Date	N°	Sommes versées en euros
Total .....			

#### Annotations diverses :

Fiche de décès annotée

La déclaration comporte des titres de société :

- Titres cotés

- Titres non cotés

(1) SPFE : Service de la publicité foncière et de l'enregistrement.  
SDE : Service départemental de l'enregistrement

PR

CADRES A REMPLIR PAR LE DEPOSANT

**Dispositions relatives à la situation patrimoniale**

Date du mariage :

Régime matrimonial adopté par les époux :

En cas d'absence de contrat de mariage, cocher la case :

En cas d'existence d'un contrat de mariage :

Date du contrat de mariage :

Nom et adresse du notaire : \_\_\_\_\_ , notaire à \_\_\_\_\_ .

Modifications du régime matrimonial :

Date de la décision du tribunal judiciaire :

OU

**Dispositions éventuelles relatives au Pacte civil de solidarité**

Date du PACS :

Date d'enregistrement du PACS au tribunal judiciaire :

**Dispositions éventuelles relatives aux donations entre époux**

Date de l'acte :

Nom et adresse du notaire : Maître \_\_\_\_\_ , notaire à \_\_\_\_\_

Quotité (part disponible) choisie :

**Dispositions testamentaires**

Date du testament :

Date du codicille (s'il y a lieu) :

Date de dépôt à l'étude notariale (en cas de testament olographe) :

Nom et adresse du notaire :

**Contrat d'assurance souscrit en cas de vol d'objets d'art ou de collection :**

Nom ou dénomination sociale de la compagnie d'assurance :

Adresse :

N° du contrat :

Date de souscription :

Montant des valeurs assurées :

**Donations, donations-partages et dons manuels consentis antérieurement par le défunt :**

*Remplissez ce cadre uniquement en présence d'une seule donation. S'il y a eu plusieurs donations, reproduisez sur papier libre le modèle proposé ci-dessous pour chacune des donations consenties par le défunt.*

Date de l'acte de donation ou de donation-partage :

Nom et adresse du notaire :

Références de l'enregistrement : Date :

N°:

Date de dépôt (ou de révélation de la déclaration du don manuel) :

Désignation du bénéficiaire :

Nom et Prénom :

Adresse :

Montant des dons ou donations :

PR

**DÉCLARATION DE SUCCESSION**  
(feuille de suite)

**DÉCLARANT**

Nom de naissance : PATAT

Prénom (s) : René Paul

Domicile : PEYMEINADE (06530) 2 avenue des Baumettes

Adresse courriel : patat.rene@gmail.com

Tel : 06.95.31.20.85

Qualité :  Conjoint survivant  Légataire  Donataire  Tuteur  Curateur  Mandataire  
 Héritier, lien de parenté : père  
 Héritier, résidant en France depuis au moins 6 ans au cours des 10 dernières années :

**DÉVOLUTION SUCCESSORALE <sup>(1)</sup>**

**PERSONNE DECEDEE**

Monsieur Christian Didier **PATAT**, en son vivant sans emploi, demeurant à ANOR (59186) 2 place du Poilu.

Né à HIRSON (02500), le 27 juillet 1962.

Célibataire.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Décédé à ANOR (59186) (FRANCE), le 1er janvier 2023.

**Absence de disposition de dernières volontés**

Il n'est pas connu de disposition testamentaire ou autre à cause de mort émanant de la personne décédée.

**Dévolution Successorale**

La dévolution successorale s'établit comme suit :

**Héritier**

Monsieur René Paul **PATAT**, retraité, époux de Madame Michèle Colette **VIDAL**, demeurant à PEYMEINADE (06530) 2 avenue des Baumettes.

Né à VILLERUPT (54190) le 30 octobre 1938.

Marié à la mairie de SAINT-VALLIER-DE-THIEY (06460) le 7 octobre 1995 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur PATAT René Paul étant veuf en premières noces de Madame Michèle HAILLON.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Son père.

(1) Énoncez les noms, prénoms, domicile du conjoint survivant, des héritiers, donataires et légataires, leur lien de parenté avec le défunt, leurs date et lieu de naissance.

**ACTIF ET PASSIF DE LA SUCCESSION**

**Précisions :**

- Pour les titres non cotés, précisez, le cas échéant, le numéro SIRET du principal établissement des sociétés concernées,
- pour le conjoint survivant et l'héritier, précisez ses titre, nom, prénoms, adresse complète, date et lieu de naissance.
- pour les montants déclarés au titre du passif, saisissez le signe « - » devant chaque montant

**ATTENTION :**

- approuvez les mots rayés nuls en précisant leur nombre,
- approuvez séparément chacun des renvois, en marge de chaque feuille, par l'inscription de vos initiales,
- datez et signez cette déclaration

	A remplir par le déclarant en euros	Réservé à l'administration
<p><u>Et ce à défaut d'enfants ou de descendants d'eux, à défaut de frères et sœurs ou descendants d'eux et d'ascendant ordinaire dans l'autre branche.</u></p> <p><u>Etant ici précisé que :</u></p> <p>1°) Madame Michèle Gabrielle HAILLON, mère <b>du défunt Monsieur Christian PATAT</b>, est prédécédée à HIRSON (Aisne) le 14 février 1990, laissant pour recueillir sa succession :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Monsieur René <b>PATAT</b> alors son époux commun en biens,</li> <li>- Et Monsieur Christian <b>PATAT</b> et Mademoiselle Valérie <b>PATAT</b> ses uniques enfants issus de son union avec Monsieur René PATAT habiles à se dire et porter héritiers de Madame Michèle <b>HAILLON</b>, leur mère susnommée.</li> </ul> <p>Ainsi qu'il résulte d'acte de notoriété reçu par Maître Francis LEFEVRE, alors notaire à HIRSON (02500), le 20 octobre 1995.</p> <p>2°) Mademoiselle Valérie Sylvie <b>PATAT</b>, <b>sœur du défunt Monsieur Christian PATAT</b>, est prédécédée à LA CAPELLE (02260), le 30 avril 1998, sans postérité et laissant pour recueillir sa succession :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Monsieur René Paul <b>PATAT</b>, son père susnommé, héritier à concurrence d'un quart (1/4) en pleine propriété, et Monsieur Christian Didier <b>PATAT</b>, son frère susnommé, héritier à concurrence de trois quarts (3/4) en pleine propriété,</li> </ul> <p>Ainsi qu'il résulte d'un acte de notoriété établi par Maître Philippe GOURDIN, alors notaire à HIRSON, le 20 janvier 1999.</p> <p style="text-align: center;"><b><u>QUALITES HEREDITAIRES</u></b></p> <p>Monsieur René <b>PATAT</b> est habile à se dire et porter héritier de Monsieur Christian PATAT son fils susnommé.</p> <p style="text-align: center;"><b><u>Droits</u></b></p> <p>En conséquence de ce qui précède, les droits respectifs de chacun des ayants droit sont les suivants :</p> <p>Monsieur René PATAT : la totalité en pleine propriété.</p> <p style="text-align: center;"><b><u>NOTORIETE</u></b></p> <p>L'acte de notoriété constatant cette dévolution successorale a été reçu par Maître Jérôme KHATOUNIAN le 7 mars 2024.</p> <p style="text-align: center;"><b><u>Acceptation de la succession</u></b></p> <p>Aux termes dudit acte le soussigné a accepté la succession, déclarant avoir été parfaitement informés des conséquences de cette acceptation.</p>		

**AFFIRMATION DE SINCÉRITÉ (article 802 du code général des impôts)**

**A ne signer qu'en dernière page de la déclaration par le conjoint survivant, les héritiers, donataires et légataires, leurs tuteurs, curateurs ou administrateurs légaux.**

« J'affirme sincère et véritable la présente déclaration contenue en 8 pages. J'affirme en outre, sous les peines édictées par l'article 1837 du code général des impôts, que cette déclaration comprend l'argent comptant, les créances et toutes autres valeurs mobilières françaises ou étrangères qui, à ma connaissance, appartenaient au défunt, soit en totalité, soit en partie. »

A \_\_\_\_\_, Le .....

Signature(s) :

PR

**ACTIF ET PASSIF DE LA SUCCESSION**

**Précisions :**

- Pour les titres non cotés, précisez, le cas échéant, le numéro SIRET du principal établissement des sociétés concernées,
- pour le conjoint survivant et l'héritier, précisez ses titre, nom, prénoms, adresse complète, date et lieu de naissance.
- pour les montants déclarés au titre du passif, saisir le signe « - » devant chaque montant

**ATTENTION :**

- approuvez les mots rayés nuls en précisant leur nombre,
- approuvez séparément chacun des renvois, en marge de chaque feuille, par l'inscription de vos initiales,
- datez et signez cette déclaration

	A remplir par le déclarant en euros	Réservé à l'administration
<b><u>OBSERVATIONS PRELIMINAIRES</u></b>		
<b>Assurance-vie</b>		
Le ou les soussignés déclarent que la personne décédée n'avait souscrit aucun contrat d'assurance-vie pouvant entrer dans le cadre du régime des articles 757 B ou 990 I du Code général des impôts.		
<b>Absence de donation antérieure</b>		
Le(s) soussigné(s) atteste(nt) que la personne décédée n'a consenti à un titre et sous une forme quelconque aucune donation au profit de qui que ce soit pour quelque cause que ce soit.		
<b>Absence d'inventaire</b>		
Il n'a pas été dressé d'inventaire consécutivement au décès. Par suite les meubles meublants et objets mobiliers dépendant de la succession seront évalués selon le forfait mobilier de 5% prévu au bulletin officiel des impôts BOI-ENR-DMTG-10-40-10-20-20120912.		
<b><u>ACTIF DE SUCCESSION</u></b>		
1°) Le prorata d'arrérages dû par la DDFIP sise dans L' AISNE, d'un montant au jour du décès de 12,00 €. Ci.....	12,00 €	
2°) Le prorata d'arrérages dû par SANTE PREVOYANCE BRED sis 10 Place Salavado Allende 59650 VILLENEUVE D'ASCQ, pour lequel le bénéficiaire est immatriculé sous le numéro 0000379755, d'un montant au jour du décès de 71,09 €. Ci.....	71,09 €	
3°) Le prorata d'arrérages dû par la CAF du NORD sis à LILLE 59863 Cedex 9, pour lequel le bénéficiaire est immatriculé sous le numéro 6486064, d'un montant au jour du décès de 956,65 €. Ci.....	956,65 €	
4°) Le prorata d'arrérages dû par SIDEN SIAN NOREADE EAU sis 59182 MONTIGNY EN OSTREVENT, pour lequel le bénéficiaire est immatriculé		

**AFFIRMATION DE SINCÉRITÉ (article 802 du code général des impôts)**

**A ne signer qu'en dernière page de la déclaration par le conjoint survivant, les héritiers, donataires et légataires, leurs tuteurs, curateurs ou administrateurs légaux.**

« J'affirme sincère et véritable la présente déclaration contenue en 8 pages. J'affirme en outre, sous les peines édictées par l'article 1837 du code général des impôts, que cette déclaration comprend l'argent comptant, les créances et toutes autres valeurs mobilières françaises ou étrangères qui, à ma connaissance, appartenaient au défunt, soit en totalité, soit en partie. »

A \_\_\_\_\_, Le .....

Signature(s) :

PR

**ACTIF ET PASSIF DE LA SUCCESSION**

**Précisions :**

- Pour les titres non cotés, précisez, le cas échéant, le numéro SIRET du principal établissement des sociétés concernées,
- pour le conjoint survivant et l'héritier, précisez ses titre, nom, prénoms, adresse complète, date et lieu de naissance.
- pour les montants déclarés au titre du passif, saisissez le signe « - » devant chaque montant

**ATTENTION :**

- approuvez les mots rayés nuls en précisant leur nombre,
- approuvez séparément chacun des renvois, en marge de chaque feuille, par l'inscription de vos initiales,
- datez et signez cette déclaration

	A remplir par le déclarant en euros	Réservé à l'administration
sous le numéro 201402185, d'un montant au jour du décès de 297,26 €. Ci.....	297,26 €	
<b><u>5°) A la banque dénommée Service succession CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE, 135 Pont des Flandres 59031 LILLE CEDEX :</u></b>		
5.1°) Un livret A n° 00060-00081186774 ayant pour titulaire le decujus et dont le solde créditeur en capital et intérêts au jour du décès est de <b>9 579,26 €</b> .		
5.2°) Un compte de dépôt n° 00060-04081186787 ayant pour titulaire le decujus et dont le solde créditeur au jour du décès est de <b>3 240,16 €</b> .		
5.3°) Un compte de dépôt n° 00060-04093940772 ayant pour titulaire le decujus et dont le solde créditeur au jour du décès est de <b>6,47 €</b> .		
5.4°) Un Livret d'épargne populaire n° 00060-05058746222 ayant pour titulaire le decujus et dont le solde créditeur en capital et intérêts au jour du décès est de <b>7 901,39 €</b> .		
5.5°) Un livret développement durable et solidaire n° 00060-06081186745 ayant pour titulaire le decujus et dont le solde créditeur en capital et intérêts au jour du décès est de <b>12 127,85 €</b> .		
5.6°) Un compte titre PEA n° 00060-34081186700 ayant pour titulaire le decujus et dont le solde créditeur en capital et intérêts au jour du décès est de <b>140,00 €</b> .		
5.7°) Un compte PIVOT PEA n° 00060-21081186721 ayant pour titulaire le decujus et dont le solde créditeur au jour du décès est de <b>5,61 €</b> .		
Ci.....	33 000,74 €	
<b>Forfait mobilier de 5% - Détail du calcul</b>		
Assiette du forfait :		
Biens de succession :		
Total brut de la succession = 34 337,74 €		
*(2) Soit la somme de 34 337,74 €		

**AFFIRMATION DE SINCÉRITÉ (article 802 du code général des impôts)**

**A ne signer qu'en dernière page de la déclaration par le conjoint survivant, les héritiers, donataires et légataires, leurs tuteurs, curateurs ou administrateurs légaux.**

« J'affirme sincère et véritable la présente déclaration contenue en 8 pages. J'affirme en outre, sous les peines édictées par l'article 1837 du code général des impôts, que cette déclaration comprend l'argent comptant, les créances et toutes autres valeurs mobilières françaises ou étrangères qui, à ma connaissance, appartenaient au défunt, soit en totalité, soit en partie. »

A \_\_\_\_\_, Le .....

Signature(s) :

PR

**ACTIF ET PASSIF DE LA SUCCESSION**

**Précisions :**

- Pour les titres non cotés, précisez, le cas échéant, le numéro SIRET du principal établissement des sociétés concernées,
- pour le conjoint survivant et l'héritier, précisez ses titre, nom, prénoms, adresse complète, date et lieu de naissance.
- pour les montants déclarés au titre du passif, saisir le signe « - » devant chaque montant

**ATTENTION :**

- approuvez les mots rayés nuls en précisant leur nombre,
- approuvez séparément chacun des renvois, en marge de chaque feuille, par l'inscription de vos initiales,
- datez et signez cette déclaration

	A remplir par le déclarant en euros	Réservé à l'administration
Assiette du forfait 5% [(1)+(2)] : 0,00 € + 34 337,74 € = 34 337,74 €		
<b>Le montant du forfait est fixé à la somme de .....</b>	<b>1 716,89 €</b>	
<b>TOTAL ACTIF BRUT DE SUCCESSION.....</b>	<b>36 054,63 €</b>	
<b><u>PASSIF DE SUCCESSION</u></b>		
1°) Le montant prorata temporis de la facture GAZ PASSERELLE en date du 01/01/2023, pour abonnement et consommation jusqu'au décès, d'un montant de 1 443,30 € Ci.....	1 443,30 €	
2°) Le montant non couvert par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et éventuellement la complémentaire, des frais de dernière maladie, pour 35,00 € Ci.....	35,00 €	
3°) Les frais funéraires portés pour un montant forfaitaire de 1500 Euros, montant maximum autorisé par l'administration fiscale qu'il y ait ou non production de facture. Ci.....	1 500,00 €	
<b>TOTAL PASSIF DE SUCCESSION .....</b>	<b>2 978,30 €</b>	
<b><u>BALANCE</u></b>		
<b>Actif brut de succession .....</b>	<b>36 054,63 €</b>	
<b>Passif de succession .....</b>	<b>2 978,30 €</b>	
<b>Actif net de succession .....</b>	<b>33 076,33 €</b>	
<b>A ajouter montant taxable des contrats d'assurance-vie .....</b>	<b>0,00 €</b>	
<b>A ajouter montant des donations rapportables .....</b>	<b>0,00 €</b>	
<b>Masse taxable .....</b>	<b>33 076,33 €</b>	
<b>Total des donations non rapportables.....</b>	<b>0,00 €</b>	

**AFFIRMATION DE SINCÉRITÉ (article 802 du code général des impôts)**

**A ne signer qu'en dernière page de la déclaration par le conjoint survivant, les héritiers, donataires et légataires, leurs tuteurs, curateurs ou administrateurs légaux.**

« J'affirme sincère et véritable la présente déclaration contenue en 8 pages. J'affirme en outre, sous les peines édictées par l'article 1837 du code général des impôts, que cette déclaration comprend l'argent comptant, les créances et toutes autres valeurs mobilières françaises ou étrangères qui, à ma connaissance, appartenaient au défunt, soit en totalité, soit en partie. »

A \_\_\_\_\_, Le .....

Signature(s) :

PR

**ACTIF ET PASSIF DE LA SUCCESSION**

**Précisions :**

- Pour les titres non cotés, précisez, le cas échéant, le numéro SIRET du principal établissement des sociétés concernées,
- pour le conjoint survivant et l'héritier, précisez ses titre, nom, prénoms, adresse complète, date et lieu de naissance.
- pour les montants déclarés au titre du passif, saisissez le signe « - » devant chaque montant

**ATTENTION :**

- approuvez les mots rayés nuls en précisant leur nombre,
- approuvez séparément chacun des renvois, en marge de chaque feuille, par l'inscription de vos initiales,
- datez et signez cette déclaration

	A remplir par le déclarant en euros	Réservé à l'administration
<b><u>PARTS IMPOSABLES ET LIQUIDATION DES DROITS</u></b>		
<b><u>Monsieur PATAT René</u></b>		
<b>Part lui revenant .....</b>	<b>33 076 €</b>	
Représentant savoir :		
<b>Part légale .....</b>	<b>33 076 €</b>	
<i>33 076,33 x 1/1 = 33 076,33</i>		
A déduire :		
<b>Abattement .....</b>	<b>100 000 €</b>	
<b>Abattement déjà utilisé .....</b>	<b>NEANT</b>	
<b>Abattement résiduel .....</b>	<b>100 000 €</b>	
<b>Part nette taxable .....</b>	<b>NEANT</b>	
<b>TOTAL DES DROITS A PAYER .....</b>	<b>NEANT</b>	
<b>TOTAL DES ACOMPTES VERSES .....</b>	<b>NEANT</b>	
<b>RESTE A PAYER .....</b>	<b>NEANT</b>	
<p>Le déclarant affirme sincère et véritable la présente déclaration contenue en 8 pages.</p> <p>Il affirme en outre, sous les peines édictées par l'article 8 de la loi du 18 Avril 1918 (article 1837 du C.G.I.) que cette déclaration comprend l'argent comptant, les créances et toutes autres valeurs mobilières françaises ou étrangères qui, à sa connaissance, appartenaient au défunt, soit en totalité, soit en partie.</p> <p>Fait à PEYMEINADE Le 07/03/2024</p> 		

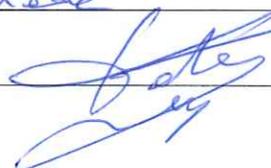
**AFFIRMATION DE SINCÉRITÉ (article 802 du code général des impôts)**

**A ne signer qu'en dernière page de la déclaration par le conjoint survivant, les héritiers, donataires et légataires, leurs tuteurs, curateurs ou administrateurs légaux.**

« J'affirme sincère et véritable la présente déclaration contenue en 8 pages. J'affirme en outre, sous les peines édictées par l'article 1837 du code général des impôts, que cette déclaration comprend l'argent comptant, les créances et toutes autres valeurs mobilières françaises ou étrangères qui, à ma connaissance, appartenaient au défunt, soit en totalité, soit en partie. »

A Peymeinade, Le 07/03/24

Signature(s) :



PR